



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion électronique du 13/03/2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

I. HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.





Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

II. TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET, 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains

Tournois autorisés :

ASF PIERRELATTE :

U3F, U15F, U18F le 20 mai 2023 ;

U7, U9 le 3 juin 2023 ;

U11, U13 les 10 & 11 juin 2023.

ESP HOSTUN :

U18 F, Séniors féminines le 10 avril 2023.

III. U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.





Merci de vous rendre sur les plateaux avec le nombre d'équipes figurant sur les plannings de rencontres, en cas de changement avertir le club recevant au plus tôt, afin de pouvoir organiser le plateau dans de bonnes conditions.

U6/U7

Date prochains plateaux U7 : samedi 17 mars à 10h.

U8/U9

En BOURGEONS poule B

Le samedi 1 avril CHANAS organisera le plateau, en remplacement de Chateauneuf de Galaure, merci d'en prendre note.

Date prochains plateaux U9 : samedi 25 mars à 13h30.

Merci de penser à remplir les fiches bilan des plateaux et nous les faire parvenir.

IV. U11

Responsable : Philippe AUBERT, 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Feuilles de matchs manquantes du 04/03/2023, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

- Poule B : RHONE CRUSSOL ;
- Poule C : HOSTUN ESP ;
- Poule D : PORTES VALENCE ;
- Poule E : DONZERE CO, MONTELIMAR US.

Espoirs :

- Poule B : ST ROMAIN LA SANNE ;
- Poule D : LARNAGE SERVES ;
- Poule E : MALISSARD ;
- Poule F : BEAUMONTELEGER.

Bourgeois :

- Poule J : MEYSSE ROCHEMAURE.

Date prochains plateaux : Samedi 25 mars 2023 à 10h00.

V. U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.





2ème Phase :

➤ Information D1 à D6 :

Les équipes qualifiées pour la finale Pitch U13 voient leur rencontre du samedi 01/04/2023 reportée au samedi 22/04/2023.

Un mail a été envoyé à toutes les équipes concernées, merci de consulter votre boîte.

➤ Festival PITCH U13 :

Le tirage pour la finale de la coupe PITCH U13 se déroule ce vendredi 17/03/2023 à 18h30 chez Pasquier à Etoile sur Rhône.

➤ Coupe Charles André

Ci-dessous les poules du 4^{ème} tour de la coupe Charles André qui se joue le samedi 18 mars 2023 à 13h30.



COUPE CHARLES ANDRE U13 - 4ème Tour Samedi 18 Mars 2023 à 13H30



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Clonas Us 2 Vallons 1	As Veore Montoisson 2	Fc Peageois 1	Chateauneuf Rhone 1
Davézieux US 3	FC Cheylarois 1	Es Beaumonteleger 1	Tricastin FC 1
Ent. Vallee Galaure 2	US Val d'Ay 2	Ancone US 1	O. Valence 3
Rhone Crussol 07 3	Annonay FC 1	Montelimar Us 3	As Veore Montoisson 3

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

VI. U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupes QUINTIN et PESTRE

Le prochain tour des coupes QUENTIN et PESTRE aura lieu le 19 mars 2023.





Consultez Footclubs ou le site du District.

Rencontres reportées :

- En U15 D2 : Poule A - FOOT MONT PILAT – MOURS SAINT EUSEBE, samedi 18 mars à 13h.
- En U15 D4 : Poule B - RHONE CRUSSOL – FC 540, samedi 18 mars à 15h.
- En U15 D5 : Poule A - BOULIEU LES ANNONAY – AS DOLON, dimanche 16 avril à 10h.

VII. U18

Responsable : Claude BRESSON, 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

- En U18 D3 – Poule A : ENT BOURG ARGENTAL 1 / US PONT LA ROCHE au 18/03/2023 ;
ST CYR FCF 1 / CHABEUIL FC 1 au 18/03/2023 ;
AS ST MARCELLOISE 1 / CHAVANAY AS 2 au 18/03/2023.
Poule B : AS BERG HELVIE / SC BOURG ST ANDEOL au 18/03/2023.

- En U18 D4 – OL SALAISE RHODIA 2 / BOULIEU LES ANNONAY 2 au 18/03/2023 ;
ST CYR FCF 2 / ENT CHATO HERMITAGE 2 au 18/03/2023 ;
ASSAF 3 – US ST JUST ST MARCEL OL ST MONTAN au 18/03/2023.

Coupe Vivier BOUDRIER : Prochain tour le samedi 18 mars 2023.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 août 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.

